



Programme AVOT OUBANIM

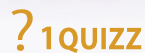
Parachat Nitsavim

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -



1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire



1 SOIREE

Une soirée organisée chaque mois dans une



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 30, verset 8

En ce dernier Chabbath de l'année, nous nous préparons à Roch Hachana et à Yom Kippour, et plus particulièrement à la Téchouva.



Voici un Dvar Torah qui va nous y aider :

Dans la Paracha de Nitsavim (chapitre 30, verset 8), Hachem s'adresse à chacun de nous : "Et toi, tu reviendras (tu feras Téchouva), et tu écouteras la voix d'Hachem".

Ce verset est étonnant, car six versets auparavant (au verset 2), Hachem avait déjà dit : "Tu reviendras vers Hachem ton D.ieu et tu écouteras Sa voix".

Pourquoi donc cette répétition ? Le Tiféret Chlomo donne une réponse bouleversante :

Le premier verset parle d'un homme qui a basculé du monde du péché à celui des Mitsvot. Mais au fur et à mesure qu'il progresse en Torah et Mitsvot, il réalise combien, lorsqu'il était loin d'Hachem, il se trouvait dans la faute et l'obscurité. Il réalise l'ampleur des dégâts qu'il avait commis. C'est pourquoi il ne se contente plus de sa première Téchouva, et éprouve le besoin d'en faire une deuxième, c'est-à-dire de faire Téchouva alors qu'il est déjà dans le monde de la Torah et des Mitsvot.

? Son processus va-t-il s'arrêter là, ou bien fera-t-il encore d'autres Téchouva ?

Suite en page 2



PARACHA SUITE

Bravo ! Plus il s'approchera d'Hachem, plus il réalisera combien, auparavant (c'est-à-dire avant sa première Téchouva, ou avant les suivantes), **il en était éloigné.** Car

il comprendra de mieux en mieux la Torah et les Mitsvot, éprouvera le besoin d'y progresser davantage et regrettera les étapes précédentes, lors desquelles **il était moins proche d'Hachem.**

Choul'han Aroukh, chapitre 584 Halakha 1

HALAKHA

Le Choul'han Aroukh écrit : "Nous ne disons pas le Hallel à Roch Hachana et à Yom Kippour".

? Pourquoi faudrait-il le dire à ces moments ?

Car **ce sont des jours de fêtes** (et en général, on dit le Hallel un jour de fête). Et en plus, Roch Hachana est un jour de Roch 'Hodech (et à Roch 'Hodech aussi, on dit généralement le Hallel).

? Alors pourquoi ne le dit-on pas ?

La Guemara (Roch Hachana page 32) rapporte l'enseignement de Rabbi Abahou, qui dit que les anges ont accusé les Bné Israël en disant : "Pourquoi ne disent-ils pas le Hallel à Roch Hachana et Yom Kippour ?". Hachem a répondu : "Est-il possible qu'alors que le Roi est assis sur son trône du jugement et que les livres de la vie et de la mort sont ouverts devant Lui, Israël se mette à chanter ?".

 Le Michna Beroura explique que même si nous sommes confiants que nous sortirons innocents du jugement et qu'Hachem nous écrira dans le livre de la vie, il faut quand même **éprouver une crainte et une frayeur devant la gravité du jugement.** C'est pourquoi nous nous retenons de dire le Hallel. Et ce mérite (se retenir de dire le Hallel par peur du jugement) sera une raison supplémentaire pour nous innocenter et nous écrire dans le livre de la vie.

? D'où sont tirés les versets du Hallel ?

Bravo ! Du livre de **Téhilim**.

? Qui veut chercher, dans le livre de Téhilim, les numéros des chapitres de Téhilim qui constituent le Hallel ?

Bravo ! Le Hallel est constitué des **chapitres 113 à 118 des Téhilim.**

? Si une personne lit régulièrement des Téhilim, et que ce jour-là, sa lecture l'amène justement aux chapitres 113 à 118, peut-il les lire quand même ?

Bravo ! Le Michna Beroura dit qu'elle peut les lire. Car elle ne les dit pas en tant que Hallel et en tant que chant, mais en tant que lecture quotidienne du livre de Téhilim. Et lorsqu'on lit les Téhilim, notre ton n'est pas un ton de chanson, mais **un ton de supplications et de demandes à Hachem.**

? Pourquoi dit-on quand même la Chira (qui commence par "Az Yachir Moché") à Roch Hachana et Kippour ? N'est-ce pas aussi une chanson ?

Le Maharcha explique que lorsque nous chantons ce texte, ce n'est pas notre chant à nous que nous chantons. **Nous racontons ce que les Bné Israël ont chanté après avoir traversé la mer.**

? Faut-il être quand même joyeux à Roch Hachana et Kippour ?

Il semble que **oui.** Car le Rambam a écrit : "À Roch Hachana et Kippour, nous ne disons pas le Hallel car ce sont des jours de crainte et de frayeur, et non pas des jours d'une joie supplémentaire". Nous voyons donc qu'il faut être joyeux à Roch Hachana et Kippour, mais s'abstenir d'une joie supplémentaire.

? Comment faut-il s'habiller à Roch Hachana et Kippour ?

Le Michna Beroura (chapitre 581, remarque 25) a écrit que pour montrer notre confiance en Hachem, **on s'habille bien ces jours-là** ; mais on ne portera pas des habits luxueux, pour montrer quand même notre frayeur. C'est pourquoi **il ne faudra probablement pas porter un costume neuf** ce jour-là, ni des vêtements somptueux que l'on réserve pour les autres jours de fêtes.

Chana tova ! Qu'Hachem nous inscrive tous dans le livre de la vie et le livre des Tsadikim !



MICHNA

? Que sont les Séfi'him ?

C'est tout ce **qui pousse naturellement**, pendant l'année de Chemita, des graines qui sont tombées l'année précédente.

La Michna rapporte les opinions des Rabbanim sur la question suivante : peut-on acheter des Séfi'him chez un 'Am Haarets, en respectant la condition énoncée au début de la Michna (en acheter au maximum la quantité de trois repas) ?

La Michna cite l'opinion de Rabbi Yéhoua, selon laquelle pour les Séfi'him de graines de moutarde, c'est permis ; car on ne soupçonne pas a leur sujet **ceux qui transgressent la Chemita**.



Explication : Selon Rabbi Yéhoua, on peut acheter des Séfi'him de graines de moutarde chez un 'Am Haarets, si on en achète au maximum la quantité de trois repas, car on ne soupçonne pas ceux qui transgressent la Chemita d'avoir amené ces graines de stocks qu'ils avaient gardés chez eux. Car les graines de moutarde ne sont pas suffisamment importantes pour être stockées.

Mais le Barténoura nous dit que la Halakha n'est pas comme Rabbi Yéhoua. Par conséquent :

- on peut soupçonner ceux qui transgressent la Chemita d'avoir stocké les graines de moutarde ;
- on n'achètera pas chez eux les Séfi'him de ces graines.

La Michna rapporte ensuite l'opinion de Rabbi Chimon bar Yo'haï, selon laquelle cela est permis pour **tous les Séfi'him**,

La Michna évoque ensuite le sujet des Séfi'him.

sauf pour les Séfi'him du chou. Car les Séfi'him du chou ne poussent pas dans les champs.



Explication : Rabbi Chimon considère qu'on n'a pas à soupçonner les gens d'avoir stocké des Séfi'him ; et on pourra donc, le cœur léger, en acheter une petite quantité, de tout homme.

Il y a cependant une exception : les Séfi'him du chou. Car le chou ne pousse pas sauvagement. Il faut vraiment qu'il ait été planté pour pouvoir pousser.

La Michna conclut par l'opinion des 'Hakhamim, selon laquelle tous les Séfi'him sont interdits.



Explication : Puisqu'on ne peut pas savoir si la marchandise que nous propose le 'Am Haarets provient vraiment de Séfi'him ou plutôt d'une culture qui a été plantée, dans le doute, on s'abstient d'acheter des Séfi'him chez lui. On pourra en cueillir dans les champs Héfkèr, mais on ne peut pas les acheter d'un 'Am Haarets.

La Halakha est comme les 'Hakhamim, c'est-à-dire que, pendant la Chemita :

- on **ne peut pas acheter d'un 'Am Haarets** un produit de la terre ;
- sauf s'il s'agit d'un produit qui a été cité dans la première partie de la Michna (la rue des jardins, les asperges, le pourpier etc...), car nous savons alors qu'il **n'est pas suffisamment important** pour être planté, ni pour être stocké.

KÉTOUVIM

HAGIOGRAPHES

Michlé, chapitre 1, verset 10

Dans ce verset, le roi Chlomo déclare : "Mon fils, si des fauteurs veulent te séduire, n'accepte pas".

Remarque : Le verset ne dit pas "fauteurs", mais "fautes". Comme s'il était dit : "Mon fils, si des fauteurs veulent te séduire à commettre des fautes, n'accepte pas".

Le Métsoudat David explique : "Si des fauteurs veulent te séduire à accepter leur conception de la vie, n'accepte pas d'y adhérer".

Selon le Malbim, ce verset fait suite au verset 8, qui disait qu'un enfant doit écouter le Moussar de son père. Et le premier Moussar qu'un père doit faire à son fils doit être simple, adapté à la capacité de compréhension de l'enfant. Par exemple, lui dire qu'il est évident qu'il ne faut pas accepter d'accompagner une bande d'assassins qui envisage de tuer quelqu'un. Pour deux raisons bien simples : il est très grave de tuer ; et il est dangereux de faire cela, car

la victime pourrait se défendre et tuer elle-même ses agresseurs.

De même, **il ne faut pas accepter de suivre une bande de voleurs**, pour les mêmes raisons : **il est interdit de voler**, et cela peut mal se terminer...

Lorsqu'un père enseigne à son enfant, il doit lui donner des exemples basiques, montrant clairement les dangers du mal.

De même, **un enseignant doit toujours commencer par dire des idées simples et évidentes**, qui entraînent les hochements de tête de son auditoire.

Puis progressivement, il élèvera son enseignement, et mettra en garde l'auditoire de ne pas écouter **TOUTES** les séductions qui vont à l'encontre de la sagesse.



NÉVIIM PROPHÈTES

Ce Chabbath, nous concluons le cycle des sept Haftarot de consolation.

Cette consolation, qui s'est faite **progressivement**, atteint ce Chabbath son apogée.

Le peuple juif avait demandé à être consolé par Hachem Lui-même (et pas seulement par les prophètes).

Dans la Haftara de la semaine dernière, Hachem l'avait consolé. Et cette semaine, la Haftara commence par un cri de joie du peuple juif :

"Je vais me réjouir en Hachem ! Mon âme va jubiler grâce à mon D.ieu ! Car Il m'a revêtu des vêtements de la délivrance. Il m'a paré d'un manteau de justice. Comme un jeune marié qui s'orne avec splendeur, et comme une mariée qui se couvre de ses bijoux".

Tous ces mots décrivent **l'exaltation des enfants d'Israël lors de la délivrance finale**. La joie de cette délivrance a plusieurs causes :

- Hachem nous a libéré de l'oppression des nations ;
- parmi toutes les idéologies qui ont traversé l'Histoire, seule la vérité de la Torah restera ; elle resplendira sur l'humanité entière, et les Bné Israël verront combien ils ont eu raison de la défendre.

La délivrance sera donc non seulement physique, mais **aussi spirituelle** : toutes les fausses idéologies s'écrouleront, tout le monde verra clairement et reconnaîtra la vérité de la Torah et de chaque Mitsva.

Cette idée est exprimée par le verset qui parle d'habits de délivrance, d'habits de justice et de vérité ; il n'y

aura plus qu'une seule vérité, que toute l'humanité reconnaîtra : celle de la Torah.

Les versets suivants **sont d'une extraordinaire beauté** :

"On ne dira plus sur toi que tu as été abandonné. On ne dira plus sur ta terre qu'elle a été désertée (...) Comme un marié se réjouit avec sa Kala, ainsi Hachem, ton D.ieu, se réjouira avec toi".

Hachem déclare qu'Il a juré avec Sa droite et la puissance de Son bras qu'Il ne donnera plus le blé juif en nourriture à nos ennemis.

Et les étrangers ne boiront plus le vin que nous nous sommes fatigués à fabriquer.

On nous appellera "le peuple saint, délivré par Hachem". Et Jérusalem sera appelée "la ville qui est recherchée", et non plus "la ville abandonnée".

Hachem rappelle qu'Il s'occupera Lui-même de faire payer à Édom toute sa cruauté.

Il dit que nous seuls sommes Son peuple, des enfants qui ne mentent pas ; et qu'Il a été pour nous un sauveur.

La Haftara se termine par un verset incroyable, dans lequel Hachem dit que dans toutes nos douleurs, Il a Lui aussi eu mal ; et dans Sa pitié pour nous, Il a fini par nous délivrer. Il nous a pris, Il nous a élevé pour l'éternité.

HISTOIRE

Un célèbre chirurgien nous a raconté qu'il y a plusieurs années, il s'est occupé d'un malade dont toutes les fonctions s'étaient abîmées, et auquel il ne restait apparemment plus longtemps à vivre.

Après avoir pris conseil auprès de plusieurs spécialistes, le chirurgien a informé le patient et sa famille de l'existence d'une opération qui, dans le meilleur des cas, pourrait prolonger la vie du patient de six mois... Mais elle était délicate, chère, et pouvait provoquer plusieurs douleurs...

Le chirurgien a demandé au patient et à sa famille s'ils voulaient ou pas qu'elle soit effectuée.

La famille du patient, se sentant incapable de répondre à cette question, voulut demander conseil à Rav Moché Feinstein.

Le médecin, curieux de voir comment un grand Rav allait répondre à une telle question, a proposé d'accompagner la famille chez le Rav, et de lui expliquer lui-même la situation.

Le Rav a attentivement écouté le médecin, puis il a pleuré à chaudes larmes. Il sanglotait abondamment...

Le médecin a été très impressionné par cette réaction, car lui-même et ses collègues avaient déjà vu de nombreuses personnes gravement malades, et n'étaient pas capables de prendre autant à cœur la souffrance de chacun ; mais le Rav, malgré les nombreux cas qui se présentaient à lui quotidiennement, n'avait pas perdu sa sensibilité, et ressentait réellement la souffrance de chacun... Il était

capable de pleurer abondamment pour la souffrance d'un homme qui n'était même pas de sa famille !

Après s'être calmé, le Rav a dit : "On peut tenter l'opération et, avec l'aide de D.ieu, nous allons prier pour qu'il vive encore plusieurs années en bonne santé !"



Le médecin n'a rien répondu, mais son regard a dû révéler son étonnement : il parlait de prolonger la vie du malade de six mois, et le Rav souhaitait qu'il vive encore plusieurs années ? !

Il semble que le Rav ait remarqué cet étonnement car, de lui-même, il a expliqué :

"Pendant les six mois de vie que l'opération ajoutera au patient, avec l'aide d'Hachem, celui-ci aura de nombreuses fois l'occasion de répondre

Amen à des Brakhot. Chacun de ces Amen créera un ange

protecteur qui, au bout des six mois, plaidera en sa faveur au tribunal céleste. Et par le mérite de tous ces Amen, il bénéficiera de plusieurs années de vie !"

Le médecin était émerveillé de la Emouna (foi) que le Rav avait en la force de chaque Amen ! Bien qu'on lui parlait d'un malade en fin de vie, il restait convaincu de la puissance de chaque Amen, qui pouvait prolonger une vie de plusieurs années !

L'opération a été un succès, et l'incroyable est arrivé : le malade a vécu encore sept années, défiant ainsi toutes les statistiques, et tous les pronostics émis à son sujet ! Le Rav avait eu raison !

Combien grande est la force de chaque Amen ; de chaque petit mot de Kédoucha exprimé par un juif ; de chaque Brakha !

En ces jours où chacun de nous cherche à multiplier le nombre d'anges qui vont plaider sa cause à Roch Hachana, comme il est important de se rappeler de ce message !

CHMIRAT
HALACHONE
en histoire

Le Séfer Ha'hinoukh nous enseigne : "Aimer son prochain comme soi-même se concrétise par le fait de ne pas blesser les autres, y compris par la parole". (Séfer Ha'hinoukh, Mitsva 243)



RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Réouven peut se repentir d'avoir cru du Lachon Hara sur Chimon, même s'il l'a répété à Gad. Il devra pour cela convaincre Gad du vide de ses propos, puis obtenir le pardon de Chimon. Dans un second temps, Réouven devra

être résolu à ne pas croire ce qu'il a entendu, prendre sur lui de ne plus écouter ni croire de médisance et demander à D.ieu de le pardonner.

SEMAINE

CETTE

Réouven a accepté une parole médisante sur son camarade Chimon qu'il a répété à une dizaine d'amis. Il le regrette, et souhaite se repentir.

À toi !

Est-ce que Réouven peut se repentir d'avoir cru du Lachon Hara ? Si oui, de quelle façon ?



Question

Gabi part pique-niquer avec sa famille dans une forêt non loin de chez lui. Il cherche un endroit calme et trouve une étendue d'herbe sur laquelle il s'installe paisiblement. Au bout de quelques minutes, il voit au loin un très bon ami à lui, Ariel, qui arrive. Une fois arrivé à sa hauteur, ils se mettent à bavarder de tout et de rien, puis tout à coup Ariel voit juste là où est assis Gabi quelque chose qui brille dans l'herbe. Il se penche et sort d'entre les brins d'herbes une bague en or ornée d'un magnifique diamant. Étant donné que le propriétaire de la bague a certainement perdu espoir de retrouver une bague perdue en pleine nature, Ariel se réjouit

de la trouvaille. Mais Gabi l'interrompt et lui dit qu'il pense que la bague lui revient, car puisque la loi est que tout ce qui se trouve dans les quatre coudées d'un homme lui appartient et que la bague se trouvait à quelques centimètres seulement de lui, Gabi prétend qu'elle lui a été automatiquement acquise, tout comme la propriété d'un homme qui lui acquiert automatiquement tout ce qui s'y trouve. Ce à quoi lui répond Ariel, que puisqu'il ne savait pas que la bague était là et qu'il n'a eu aucune intention de l'acquérir, il n'y a pas de raison qu'elle lui appartienne.

GUEMARA



La bague revient-elle à Gabi ou à Ariel ?

À toi !



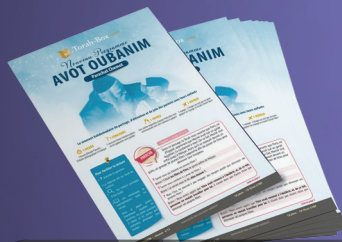
- Baba Metsia 10a "Amar Rèch Lakich" (juste après la Michna) jusqu'à "Léantsoulié".
- Baba Metsia 10b "Rav Chéchet Amar Ki Takinou Rabbanan".
- Chita Mekoubetset Baba Métsia 10a "Ouléinian Psak Halakha" jusqu'à la fin du paragraphe.
- Taz ('Hochen Michpat) chapitre 268 sur l'alinéa 3 "Chélo Midaato".

RÉPONSE

Notre question fait l'objet d'une discussion entre les commentateurs : selon Rabbi Yéhonatan rapporté dans la Chita Mékoubetsèt, tant qu'il n'a pas dit explicitement qu'il veut acquérir l'objet par l'intermédiaire de ses quatre coudées, l'objet ne lui appartient pas, à plus forte raison dans notre cas où Gabi n'était même pas au courant de l'existence de la bague. Cependant, le Taz est d'avis que les 4 coudées d'un homme lui acquièrent automatiquement tout ce qui s'y trouve sans même qu'il ne le sache et il n'y a pas besoin d'avoir l'intention d'acquérir, tout comme est la loi pour sa propriété qui lui acquiert automatiquement ce qui s'y trouve. Selon lui, la bague reviendra effectivement à Gabi. En résumé, selon Rabbi Yéhonatan, la bague appartient à Ariel qui l'a trouvée, et selon le Taz elle appartient à Gabi qui se trouvait dans les quatre coudées de la bague.

Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

PACKAGE COMMUNAUTAIRE



20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine

Au prix
exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements :

☎ 01 77 50 22 31 - 📞 00972584280953 - ✉ avotoubanim@torah-box.com

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com